

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE HENRI MAIRE

EXERCICE 2006

0. PREAMBULE

Le groupe Henri Maire est un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. ETATS FINANCIERS

1.1.1. BILAN ACTIF

en Keuros	31/12/2006	31/12/2005
Ecart d'acquisition	270	286
Autres immobilisations incorporelles	6	7
Actifs biologiques	8 080	8 045
Immobilisations corporelles	3 226	3 931
Actifs financiers	118	111
Actifs d'impôt différé	225	387
Actifs non-courants	11 925	12 767
Stocks	18 889	18 271
Clients	3 594	4 366
Autres créances	1 710	2 146
Autres actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	438	901
Actifs courants	24 631	25 684
Total actifs	36 556	38 451

1.1.2.BILAN PASSIF

en K euros	31/12/2006	31/12/2005
Capital	7 880	7 880
Réserves consolidées	2731	1 652
Résultat consolidé part du groupe	212	1 179
Capitaux propres part du groupe	10 823	10 711
Intérêts minoritaires	145	80
Capitaux propres	10 968	10 791
Provisions et autres passifs non courants	1 600	2 070
Passifs financiers à long terme	1 468	1 350
Passifs d'impôts différés	1 790	1 814
Passifs non-courants	4 858	5 234
Provisions à court terme	44	75
Fournisseurs	2 883	4 049
Autres passifs courants	4 682	5 628
Autres passifs financiers	13 121	12 674
Passifs courants	20 730	22 426
Total capitaux propres et passifs	36 556	38 451

1.1.3.COMPTE DE RESULTAT

en K euros	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de marchandises	29 072	29 573
Autres produits de l'activité	505	307
Produits des activités ordinaires	29 577	29 880
Coût des marchandises vendues	4 142	4 691
Marge commerciale	25 436	25 189
Charges de personnel	14 891	14 875
Charges externes	7 198	8 016
Impôts et taxes	1 634	1 615
Résultat avant amortissement et provisions	1 712	684
Dotations nettes aux amortissements et provisions	803	899
Résultat opérationnel courant	908	-216
Autres charges et produits opérationnels	147	1 522
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-45	249
Résultat opérationnel	1 010	1 555
Produits et charges financiers	-594	-447
Charge d'impôt	139	-73
Résultat net de la période	277	1 179
Intérêts minoritaires	65	3
Résultat net-part groupe de la période	212	1 182
Résultat par action	0,27	1,50

1.1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2004	788 000	7 880	1 723	9 603	58	9 661
Dividendes versés				0	-25	-25
Ecart de conversion			-1	-1		-1
Résultat net de l'exercice			1 179	1 179	3	1 182
Variation de % d'intérêts			-70	-70	44	-26
Au 31 décembre 2005	788 000	7 880	2 830	10 710	80	10 791
Dividendes versés			-99	-99		-99
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			212	212	65	277
Variation de % d'intérêts						
Au 31 décembre 2006	788 000	7 880	2 943	10 823	145	10 969

1.1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en K euros	2006	2005
Résultat net de la période part du groupe	212	1 179
part des minoritaires	65	3
Dotations nettes aux amortissements et provisions	624	1 042
Variations des impôts différés	138	126
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	-50	-1 603
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	45	-249
Capacité d'autofinancement	1 034	498
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 422	-995
Trésorerie issue des activités opérationnelles	-388	-497
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-569	-903
Variation de périmètre		-241
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	274	2 339
Dettes sur immobilisations	-142	101
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-437	1 296
Dividendes versés	-99	-25
Variation des passifs financiers à long terme	276	-144
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	177	-169
Variation de la trésorerie nette	-648	630
Trésorerie à l'ouverture	-11 163	-11 793
Trésorerie à la clôture	-11 811	-11 163
Détail de la trésorerie nette	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	438	901
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	-12 249	-12 064
Total	-11 811	-11 163

1.2. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »)

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 se caractérisent par un montant total de bilan de 36 556 K€ et un résultat consolidé de 277 K€, le résultat consolidé part du Groupe ressortant à 212 K€.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis et arrêtés le 19 mars 2007 par le Conseil d'administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée 14, avenue de l'opéra – 75001 PARIS.

L'établissement principal du groupe est situé à Boichaïlles – 39600 ARBOIS

La société Henri MAIRE est cotée au second marché.

Conformément au règlement n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Henri MAIRE présente ses états financiers selon les normes d'information financière internationales (IFRS) à compter du 1er janvier 2005.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. INFORMATIONS GENERALES

2.1.1. PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés du groupe Henri MAIRE ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs;

Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004;

Les norme IAS 32 et IAS 39 n'ont pas été appliquées sur l'exercice 2004.

La méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes ou interprétations adoptées dans l'Union Européenne mais non obligatoires au 31 décembre 2006.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Le Groupe a choisi de présenter un compte de résultat par nature.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les actifs et les passifs sont présentés séparément en éléments courants et non-courants.

Le cycle d'exploitation retenu est de douze mois.

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

2.1.2. METHODE DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles Henri MAIRE SA exerce le contrôle sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Henri MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

2.1.3. HARMONISATION DES METHODES COMPABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

2.1.4. METHODES DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours du 31 décembre 2006. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2006.

La conversion en euros des actifs et passifs des sociétés étrangères hors zone euro est effectuée au cours en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat

est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

L'impact dans le groupe est négligeable dans la mesure où le groupe ne contient qu'une seule filiale hors zone Euro (HENRI MAIRE SUISSE) de taille très modeste.

2.1.5.UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur la valorisation des engagements de retraite, la valorisation des actifs biologiques et les provisions pour créances clients. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.2. TABLEAU DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

SOCIÉTÉ	TYPE SOCIALE	SIEGE SOCIAL N° Siren	ACTIVITÉ	% INTERET	% CONTRÔLE	METHOD E CONSO
HENRI MAIRE	SA	Paris 625580279	Commerce vins	99,78	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	99,40	99,62	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	99,76	99,98	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	99,41	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962642	Commerce vins	99,78	99,78	IG
GEVIN	SARL	Paris 625580120	Commerce vins	93,28	93,80	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 762202202	Commerce vins	99,70	99,92	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl (RFA)	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE SUISSE		Genève	Commerce vins	89,81	90,00	IG
FINETTE	SARL	Arbois 626080030	Restauration	99,78	100,00	IG
COGEVIN	SARL	Arbois 625580212	Représentation	99,78	100,00	IG
JUREC	SARL	Paris 036150068	Recouvrement créances	4,99	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,

IG : méthode d'intégration globale

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur la période.

2.3 METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

2.3.1. ACTIFS

2.3.1.1. Ecarts d'acquisition (Goodwill)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier de manière durable.

Au 31 décembre 2006, ce poste est constitué par :

- l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE (180 K€). Le test de dépréciation s'appuie en l'espèce sur la valeur du fonds de commerce de restauration que cette société exploite ;

2.3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.3.1.3. Immobilisations corporelles

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage	5,8 et 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation serait effectué spécifiquement.

2.3.1.4. Dépréciation des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36, la valeur nette comptable des immobilisations non amortissables, notamment les écarts d'acquisition, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur. Les autres

immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

Concernant l'écart d'acquisition lié à l'activité de restauration, un test de dépréciation spécifique est effectué annuellement.

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

2.3.1.5. Actifs biologiques

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées.

Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum

Pour chaque appellation (Arbois, côte du Jura, château-chalon, étoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

période	Phase de la vigne	valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

2.3.1.6. Actifs financiers non courants

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

2.3.1.7. Stocks

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de la provenance des apports extérieurs et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte ;

Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi,

les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

2.3.1.8.Clients

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées.

Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

2.3.1.9.Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur juste valeur.

2.3.1.10Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres

2.3.2. PASSIFS

2.3.2.1.Provisions et autres passifs non courants (1 600 K€)

Ils sont constitués des engagements de retraite, d'une provision pour hausse des cours et de dettes à plus d'un an.

2.3.2.1.1.Provision pour engagements de retraite (859 K€)

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Le groupe n'applique pas la méthode du corridor. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels pour chaque collègue et de mortalité ;
- Départ à la retraite à 65 ans ;
- Taux de progression des salaires de 2% pour les VRP et 1% pour les autres catégories du personnel ;
- Taux d'actualisation de 4 %

2.3.2.1.2.Provision pour hausse des cours (271 K€)

La provision pour hausse des cours est une prime de vieillissement accordée aux viticulteurs sur la durée de mise à disposition de leur apport de vendange.

2.3.2.1.3.Dettes à plus d'un an (470 K€)

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui laissent le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte.

Ils sont rémunérés soit en vin soit en coût actualisé du vieillissement.

2.3.2.2.Passifs financiers

Les passifs financiers non courants à long terme sont constitués par des emprunts bancaires et les autres passifs financiers courants par des crédits court terme de trésorerie.

2.3.2.3.Passifs d'impôts différés (1 790 K€)

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Selon l'approche bilan de la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux différences temporelles sont enregistrés sauf si la récupération est jugée plus improbable que probable.

2.3.3.COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

2.3.3.1.Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

2.3.3.2.Coût des marchandises vendues

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues.

2.3.3.3.Autres charges et produits opérationnels

Les éléments non récurrents significatifs ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». Cette ligne comprend notamment les résultats des cessions d'actifs et les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées.

2.3.3.4.Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

3. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

3.1. Notes sur le bilan actif

3.1.1. Ecart d'acquisition, Immobilisations incorporelles, corporelles et immeuble de placement

IMMOBILISATIONS	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06	
ECART D'ACQUISITION BRUT (1)	357			357	
Amortissements	71	16		87	
ECART D'ACQUISITION NET	286	-	16	-	270
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	180		106	74	
Amortissements	173	1	106	68	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	7	-	1	-	6
<i>Terrains</i>	277	103	70	310	
<i>Constructions sur sol propre</i>	7 799	24	102	7 721	
<i>Installations techniques,</i>	-			-	
<i>matériel et outillage industriel</i>	9 358	76	46	9 388	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 101	227	358	3 970	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES TOTALES	21 535	430	576	21 389	
Amortissements	17 604	825	266	18 163	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	3 931	-	395	310	3 226

(1) L'écart d'acquisition est principalement constitué du Goodwill constaté lors de l'acquisition de la société « LA FINETTE » pour 265 K euros. Conformément à la norme IFRS 3, cet écart a été déprécié à hauteur de 87 K euros correspondant au déficit fiscal utilisé sur 2005 et 2006 ; l'écart d'acquisition net s'élève donc à 180 K euros. Le test de dépréciation effectué selon la méthodologie exposée au paragraphe 2.3.1.4. n'a pas mis en évidence de perte de valeur sur cet actif incorporel.

3.1.2. Actifs biologiques

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe d'une superficie de 298 hectares.

	31/12/05	Variation de la juste valeur	Augmentation	Diminution	31/12/06
Actifs biologiques	8 045	- 45	80	-	8 080

Les accroissements du poste « actifs biologiques » résultent des plantations de vignes sur l'exercice.

3.1.3. Stocks

	Montant brut	Provisions	2006 montant net	2005 montant net
Matières sèches	1 761	351	1 410	1 324
Stocks de vin et alcools (1)	17 479	-	17 479	16 947
TOTAL	19 240	351	18 889	18 271

(1) Après élimination de la marge sur stock qui s'élève à 436 K€ et génère un impôt différé de 145 K€.

3.1.4. Clients et autres créances

	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an
CLIENTS	3 594	3 594	
Avances et acomptes	58	58	-
Personnel et comptes rattachés (1)	675	675	-
Autres organismes sociaux	204	204	-
Autres impôts et taxes (2)	489	489	-
Débiteurs divers	138	138	-
Charges constatées d'avance	146	146	-
AUTRES CREANCES	1 710	1 710	
TOTAL	5 304	5 304	

- (1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.
 (2) Dont Carry back : 204 K€.

3.1.5. Actif financier

ACTIFS FINANCIERS	31/12/06	31/12/05
ACTIFS NON COURANTS	118	111
Titres de participation	4	16
Autres titres immobilisés	38	38
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	73	54
ACTIFS COURANTS	438	901
Autres valeurs mobilières		2
Disponibilités	438	899
TOTAL	556	1 012

3.2. Notes sur le bilan passif

3.2.1. Capital social

Le capital est de 7 880 000 €. Il est composé de 788 000 actions de 10 euros de valeur nominale. Aucune modification n'a eu lieu sur l'exercice.

3.2.2. Etat des provisions et autres actifs non courants

PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS	31/12/05	Augmentations	Diminutions	31/12/06
Provision pour retraite	908	24	73	859
	-			-
Provision pour hausse cours viticulteur	441	29	199	271
	-			-
Autres provisions (1)	106		106	-
	-			-
Viticulteurs à + de 1 ans	615	288	433	470
TOTAL	2 070	341	811	1 600

- (1) Extinction de la garantie de passif liée à la cession des titres "CHÂTEAU ON LINE" en 2005.

Les autres reprises de provisions correspondent à des provisions utilisées.

3.2.3. Passifs financiers

PASSIFS FINANCIERS	31/12/06	31/12/05
PASSIFS NON COURANTS	1 468	1 350
Dettes financières à + 1 an et-5 ans	769	963
Dettes financières à + -5 ANS	699	387
PASSIFS COURANTS	13 121	12 674
	-	-
Crédits de trésorerie	12 249	12 064
Emprunts et dettes financières diverses à – 1 an	872	610

3.2.4. Autres passifs courants

	31/12/06	31/12/05
Avances et acomptes sur commandes	528	874
Dettes fiscales et sociales	3 777	4 127
Dettes sur immobilisations	19	161
Autres dettes	349	439
Produits constatés d'avance	9	27
TOTAL	4 682	5 628

3.3. Notes sur le compte de résultat

3.3.1. Frais de personnel

3.3.1.1. Ventilation des rémunérations

	2006	2005
Commissions versées aux VRP	6 287	6 112
Charges sociales sur commissions versées aux VRP	1 483	1 461
Autres rémunérations	5 245	5 339
Charges sociales sur autres rémunérations	1 876	1 963
TOTAL	14 891	14 875

3.3.1.2.Rémunération des dirigeants

La rémunération, les avantages en nature et jetons de présence versés aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 385 K euros.

3.3.1.3.Effectif moyen

	2006	2005
Cadres	19	23
Agents de maîtrise et techniciens	30	32
Employés / ouvriers	149	203
VRP	380	345
TOTAL	578	603

2.3.1. 3

3.3.2. Autres charges et produits opérationnels

	31/12/06	31/12/05
Plus values sur cessions de titres COL	-	879
Autres plus values	50	717
Dépréciation écart d'acquisition	- 15	- 70
Extinction garantie de passif COL	112	0
Autres charges		- 4
TOTAL	147	1 522

3.3.3. Charge d'impôts

3.3.3.1. analyse du taux d'impôt de la période

(K euros)	2006	%	2005	%
Résultat avant impôt	416		1 108	
Impôt théorique	138	33,33%	369	33,33%
Effet des taux d'imposition à l'étranger				
Différences permanentes (net)	46		18	
Effet des déficits fiscaux non activés	-18	-	162	
Résultat cession COL non taxable.....			- 287	
Autres retraitements de consolidation	-27	-	11	
IMPOT REEL	139	33,4%	- 73	-6,6%

3.3.3.2. ventilation de la charge d'impôt

	2006	2005
Impôt exigible	1	-180
Imposition différée	138	107
TOTAL	139	-73
TAUX EFFECTIF	33,4%	-6,6%

3.3.3.3. analyse des impôts différés

(en milliers d'euros)	2006	2005
Marge sur stocks	-77	68
Différences temporaires	16	17
Indemnités de départ à la retraite	286	302
Autres		
Total actif	225	387
Crédit-bail	7	4
Provision pour hausse des prix	3	30
Amortissements dérogatoires	180	186
Actifs biologiques	1 600	1 594
Amortissements		
Total Passif	1 790	1 814
Total net	1 565	1 427

La société Henri-Maire S.A. intègre fiscalement les sociétés PIROU, Cogevin, Dherbey
S'ajoutent à compter de l'exercice 2006 les sociétés TISSOT et LA FINETTE

3.4. Information sectorielle

Le Groupe HENRI MAIRE n'exerce qu'une seule activité de production et de ventes de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à sa seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de 78 %. Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure de la société. La répartition des produits des activités ordinaires est la suivante :

Répartition France export par canal de distribution

		2006	2005
CONSOMMATEURS		22 191	22 309
	<i>dont Ventes à domicile</i>	17 711	17 586
	<i>dont FOIRES</i>	4 077	4 275
	<i>dont SALONS</i>	403	448
GMS-GROSSISTES		2 518	2 791
RESTAURATION		1 044	573
AUTRES		1 456	1 452
	TOTAL France	27 209	27 125
GMS-GROSSISTES		667	868
HENRI MAIRE gmbh		371	531
AUTRES		825	1 049
	TOTAL Export	1 863	2 448
	TOTAL C.A.	29 072	29 573

Répartition par nature

		2006	2005
Prod. Vendue		21572	22824
Marchandises	en l'état	6373	5635
Prestations	de service	1127	1114
	TOTAL	29072	29573

Répartition par zone géographique

		2006	2005
Union Européenne		57	55
- Dont Allemagne		29	33
- Dont Belgique		22	17
Amérique du Nord		25	21
Extrême Orient et Océanie		16	21
Divers		2	3

3.5. Autres informations

Engagements donnés

Warrants sur stock	10034 k€
Dettes garanties par des sûretés réelles	3 211 k€
Caution donnée	46 k€
ENGAGEMENT de RETRAITE	1 185 k€
dont montant provisionné	859 k€
dont montant couvert par l'assurance	326 k€
ENGAGEMENT en matière de DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION	
Catégorie VRP	10 940 heures
Catégorie cadres	880 heures
Catégorie agents de maîtrise	1 640 heures
Catégorie employés ouvriers	7 471 heures
TOTAL	20 931 heures

